

CONTRAT D'INSCRIPTION – 20... / 20...

☐ Création

☐ Renouvellement

ETABLISSEMENT

Dénomination sociale : Haras de Bellevue

Adresse : 700 chemin de la Juzère - 40390 Ste Marie de GOSSE

Téléphone : 06 28 35 27 71 / / Courriel : harasdebellevue40390@gmail.com

Date et cachet :

CAVALIER / CAVALIERE

Nom : _____ * Prénom : _____ * Licence n° _____ *

Adresse : _____ *

Téléphone : _____ * / _____ * Courriel : _____ *

Date de naissance : ____ / ____ / ____ *

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom _____ * Téléphone : _____ *

DEMANDE DE LICENCE FFE

☐ Je souhaite souscrire une licence auprès de la FFE.

☐ J'accepte la politique de confidentialité de la FFE.

En souscrivant une licence, je reconnais avoir été informé que le centre équestre transmet mes données à caractère personnel à la FFE, responsable de traitement.

Ces données seront traitées conformément à la politique de confidentialité de la FFE <https://www.ffe.com/politique-de-confidentialite> et conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679).

☐ J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication la pratique de l'équitation via un certificat médical ou une attestation de santé (voir annexe).

INFORMATION ASSURANCE

☐ Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE figurant en annexe du présent contrat, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur www.equigenerali.fr. *

☐ Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant * :

☐ Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

☐ Je souscris une garantie complémentaire payante auprès Equi#Generali, directement sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.equigenerali.fr.

☐ Je refuse l'assurance individuelle accident offerte par la licence FFE et justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile.

Nom de l'assureur : _____ * Contrat n° _____ *

Option d'assurance annulation proposée par le Club : je fais le choix suivant * :

☐ Je souscris une option / assurance (rayer la mention inutile) annulation dont les modalités sont décrites dans le présent contrat et dans le règlement intérieur. **Ou**

☐ Je ne souscris pas d'option annulation, mais je comprends que je ne pourrai pas être remboursé(e) en cas d'absence à une ou plusieurs séances pour lesquelles une place m'était réservé(e).

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Je reconnais avoir été informé que mes données à caractère personnel sont traitées par le Club pour la bonne exécution de mon contrat d'inscription

☐ J'accepte de recevoir des mailings promotionnels de la part du Club.

INFORMATION DROIT A L'IMAGE

☐ J'accepte l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres conformément aux CGV

☐ Je refuse l'utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de mes activités équestres conformément aux CGV.

☐ J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales de Vente du Centre équestre jointes au présent Contrat *

☐ J'ai pris connaissance et j'accepte le Règlement intérieur du centre équestre affichées au sein du centre équestre et annexées au présent Contrat d'inscription *

Date et signature (précédée de la mention Lu et approuvé) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

L'inscription est valable pour la saison 20... / 20.... L'inscription ne se confond pas avec l'adhésion / droit d'entrée (*ayer la mention inutile*) demandé(e) par le club.

Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre, il peut proposer à ses cavaliers de souscrire à une licence fédérale pratiquant ou de compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier de réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le Club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses cavaliers, conformément à l'article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le Club contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels et matériels. De son côté, l'abonné(e) est invité(e) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club. Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le Club informe l'abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne.

Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.equigenerali.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion sans avoir forcément recours à un délai de préavis.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Club pour la gestion des cours d'équitation et du fichier clients. La base légale du traitement est contractuelle. Les données collectées seront communiquées à la Fédération Française d'Equitation si vous souscrivez une licence. Le centre équestre et la FFE sont responsables de traitements. Les données sont conservées pendant la durée du contrat augmentée de la durée de la prescription légale. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Club à l'adresse email

suivante : harasdebellevue40390@gmail.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Droit à l'image

En vertu de l'article 9 du code civil, toute personne a le droit au respect de sa vie privée, il en est de même pour le droit à l'image. Cependant, le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Souscription d'une option annulation.
- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 7 jours à l'avance reste due en intégralité.

S'agissant du droit de rétractation, conformément aux dispositions de [l'article L221-18 du Code de la consommation](#), en cas de vente à distance, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier des motifs, ni payer de pénalités. Si le délai de quatorze jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Souscription à une option ou assurance annulation

La souscription facultative à une option annulation ou assurance annulation permet de mettre un terme au présent contrat selon les conditions précisées lors de la souscription.

Médiation des litiges

En cas de litige avec son Club, le cavalier a la possibilité d'utiliser les services d'un médiateur gratuitement à condition d'avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Club concerné par une réclamation écrite adressée en recommandé avec accusé de réception contenant l'objet, la description, et les justificatifs de sa réclamation. La saisine du médiateur ne sera possible qu'un mois après réception par le Club du courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception et à défaut d'accord amiable intervenu entre l'abonné(e) et son Club. L'abonné(e) peut saisir le médiateur sur le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>. En tant qu'entrepreneur indépendant, le Club licencié de marque est libre de faire appel à un autre médiateur. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes

REGLEMENT INTERIEUR

(A fournir au cavalier lors de la signature de contrat d'inscription)